



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Defence Communications Division. (QD)

11 Laurier St./11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III, 8C2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Radio Modernization RCMP V Div	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-196210/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-196210	Date 2019-07-12
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QD-042-27378	
File No. - N° de dossier 042qd.M7594-196210	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-08-06	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Michalski, Adam	Buyer Id - Id de l'acheteur 042qd
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-0730 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Le but de cette modification est de:

1. Modifier l'annexe A.
2. Modifier l'appendice A3.
3. Modifier l'appendice A6.
4. Répondez aux questions des soumissionnaires.

Les éléments suivants font partie de la DS:

1. Référence à l'annexe A – Énoncé des travaux, sous-paragraphe 7.1.8:

Effacer:

Le système proposé doit permettre à tout le matériel d'abonnés correctement configuré de passer d'un site radio à un autre de façon transparente, sans intervention de l'utilisateur.

Remplacer par:

Pour opération de commutation automatique, le système proposé doit permettre à tout le matériel d'abonnés correctement configuré de passer d'un site radio à un autre de façon transparente, sans intervention de l'utilisateur.

2. Une modification a été apportée à la version anglaise du document seulement, dans l'appendice A3 à NIC numéro 5.
3. Appendice A6 – **effacer:** Articles numéros 16 et 17 comme indiqué ci-dessous.

Numéro d'article	Description	Responsabilité de la GRC	Responsabilité de l'entrepreneur
16	Fournir des systèmes de batterie de secours sur les sites de répéteurs de système radio		Oui
17	Installer des systèmes de batterie de secours sur les sites de répéteurs de système radio	Périodes de mise en oeuvre 2 et 3	Période de mise en oeuvre 1 seulement

remplacer par:

Numéro d'article	Description	Responsabilité de la GRC	Responsabilité de l'entrepreneur
16	Fournir des systèmes de batterie de secours sur les sites de répéteurs de système radio	Oui	
17	Installer des systèmes de batterie de secours sur les sites de répéteurs de système radio	Oui	

Tous les autres termes et conditions de demande de soumissions demeurent inchangés.

Les questions des soumissionnaires reçues en date du 12 juillet 2019

- Q1. Dans l'appendice A3, le tableau n'inclut pas de NIC pour l'interface de l'enregistreur de journalisation Eventide NexLog. La GRC souhaiterait-elle un NIC distinct pour l'interface de journalisation?
- R1. [Appendice A3 - Non, aucun NIC séparé n'est requis. Tous les coûts et efforts nécessaires pour répondre aux exigences d'interface de l'enregistreur de journalisation doivent être consignés dans le NIC 1: noyau du système radio.](#)
- Q2. Le point 7.2.4 de l'Annexe A stipule que «Tout l'équipement proposé destiné aux sites radio doit fonctionner à partir d'une source d'alimentation de 24 volts en courant continu (V c.c.) ou de 12 V c.c. Tout l'équipement de réseau radio peut être alimenté par un onduleur 120 V c.a de 300 watts.» La GRC peut-elle confirmer si cela est vrai pour les sites de radio numérique de commutation automatique ou s'applique-t-il uniquement aux sites conventionnels? L'onduleur 120 V c.a de 300 watts est-il fourni par la GRC?
- R2. [La GRC a confirmé que le point 7.2.4 de l'annexe A s'appliquait aux sites radio numériques de commutation automatique et conventionnel. La GRC fournira l'onduleur 120 V c.a. de 300 watts. Si une plus grande capacité est requise, la GRC sera responsable de l'augmentation du nombre ou de la taille des onduleurs.](#)